

Mercredi 28 mai 2014



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

## **AFFAIRES COURANTES**

### **DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

M. le *ministre* SWAN

(N° 67) — *Loi sur le droit de la famille et Loi sur le recouvrement forcé des pensions alimentaires/The Family Law Act and Family Support Enforcement Act*

M. GRAYDON

(N° 300) — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le « St. Charles Country Club »/The St. Charles Country Club Incorporation Amendment Act*

---

### **PÉTITIONS**

M<sup>me</sup> MITCHELSON

M<sup>me</sup> STEFANSON

M. FRIESEN

M. EWASKO

M. PEDERSEN

M. EICHLER

M<sup>me</sup> ROWAT

### **RAPPORTS DE COMITÉS**

### **DÉPÔT DE RAPPORTS**

### **DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

### **QUESTIONS ORALES**

### **DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

### **GRIEFS**

# ORDRE DU JOUR

## AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

### COMITÉ PLÉNIER

### COMITÉ DES SUBSIDES

Motion d'adhésion

---

### APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* SWAN

(N° 3) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité des témoins/The Witness Security Amendment Act*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 18) — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques commerciales (mesures de protection et d'exécution améliorées à l'intention du consommateur)/The Business Practices Amendment Act (Improved Consumer Protection and Enforcement)*

M. le *ministre* SWAN

(N° 31) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police (agents de sécurité communautaire)/The Police Services Amendment Act (Community Safety Officers)*  
(amendé — comité)

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 34) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (produits de crédit à coût élevé)/The Consumer Protection Amendment Act (High-Cost Credit Products)*

M<sup>me</sup> la *ministre* BRAUN

(N° 50) — *Loi sur la protection des travailleurs temporaires (modification de la Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs et du Code des normes d'emploi)/The Protection for Temporary Help Workers Act (Worker Recruitment and Protection Act and Employment Standards Code Amended)*

M. le *ministre* SWAN

(N° 51) — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act*

M<sup>me</sup> la *ministre* IRVIN-ROSS

(N° 59) — *Loi modifiant la Loi sur l'adoption et la Loi sur les statistiques de l'état civil (accès aux documents de naissance et d'adoption)/The Adoption Amendment and Vital Statistics Amendment Act (Opening Birth and Adoption Records)*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 62) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (contrats de services de communication à distance)/The Consumer Protection Amendment Act (Contracts for Distance Communication Services)*

---

## **DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT**

Motion de M. le *ministre* SWAN

(N° 64) — *Loi modifiant la Loi sur le recouvrement des petites créances à la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Small Claims Practices Amendment Act*  
(M. GOERTZEN)

Motion de M<sup>me</sup> la *ministre* BRAUN

(N° 69) — *Loi sur la sécurité technique/The Technical Safety Act*  
(M. GOERTZEN)

Motion de M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 70) — *Loi sur les services immobiliers/The Real Estate Services Act*  
(M. GOERTZEN)

Motion de M. le *ministre* KOSTYSHYN

(N° 71) — *Loi modifiant la Loi sur les maladies des animaux/The Animal Diseases Amendment Act*  
(M. PEDERSEN)

Motion de M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 72) — *Loi modifiant la Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba/The Coat of Arms, Emblems and the Manitoba Tartan Amendment Act*  
(M. PEDERSEN)

---

## **MOTIONS PRÉVUES POUR LES JOURNÉES DE L'OPPOSITION**

M. EICHLER propose que l'Assemblée législative du Manitoba demande au gouvernement provincial de faire preuve de respect envers les Manitobains, qui sont de fait les véritables propriétaires d'Hydro-Manitoba, et qu'il réexamine immédiatement son intention d'au moins doubler les tarifs d'électricité des familles manitobaines pendant les 20 prochaines années dans le cadre d'un plan risqué d'aménagement qui a déjà coûté 2,6 milliards de dollars aux contribuables, lequel plan vise à produire de l'électricité qui, de l'avis d'experts indépendants, pourrait ne pas être requise pour les besoins intérieurs de la province avant 2034, et qui ne servira qu'à permettre au gouvernement d'utiliser Hydro-Manitoba pour s'approprier des milliards de dollars en taxes et frais cachés.

M<sup>me</sup> STEFANSON propose que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à commander immédiatement un rapport indépendant fondé sur des paramètres de recherches acceptés par le gouvernement et l'opposition à l'Assemblée afin d'évaluer objectivement l'impact économique qu'auront pendant les cinq prochaines années les promesses rompues en matière d'impôts et l'augmentation des frais imposés aux Manitobains, lesquels totalisent 1 600 \$, depuis la hausse illégale de la TVP le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

---

## QUESTIONS ÉCRITES, DEMANDES ET ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS — ACCEPTÉS MAIS RESTÉS SANS RÉPONSE

### QUESTIONS ÉCRITES

M. SCHULER

11. Le député d'Elmwood peut-il divulguer si la photo sur laquelle il figure, publiée dans l'édition du 2 avril 2014 du journal communautaire *The Herald*, est une publicité payée à même des fonds provenant de l'Assemblée législative ou du gouvernement provincial?
12. Étant donné que le député d'Elmwood est identifié en tant que député du Parlement et non de l'Assemblée législative du Manitoba dans une photo publiée dans l'édition du 2 avril 2014 du journal communautaire *The Herald*, peut-il divulguer si la photo a été prise avec l'aide de fonctionnaires ou de ressources du gouvernement provincial ou de l'Assemblée législative du Manitoba?

---

# FEUILLETON DES AVIS

## AVIS DE MOTIONS POUR MARDI

### PROPOSITIONS

M. RONDEAU — 10<sup>e</sup> anniversaire du mariage entre conjoints de même sexe au Manitoba

22. Attendu :

que le 16 septembre 2014 marque le 10<sup>e</sup> anniversaire de la décision de la Cour d'appel du Manitoba légalisant le mariage entre conjoints de même sexe au Manitoba;

que le Manitoba est un chef de file dans le domaine des droits de la personne et qu'il s'efforce d'être une province où tous les citoyens jouissent d'égalité et de respect et peuvent vivre à l'abri de la discrimination;

que de braves Manitobains et Manitobaines se sont battus dans les tribunaux pour obtenir le droit de se marier et pour que toutes les relations de même sexe soient reconnues de façon égale, notamment Chris Vogel et Richard North, Stefhany Cholakis et Michelle Ritchot ainsi que Laura Fouhse et Jordan Cantwell;

que la légalisation du mariage entre conjoints de même sexe a été une percée pour les droits de la personne au Manitoba et qu'elle accorde des droits en matière de mariage, d'adoption et de propriété à tous les couples, peu importe leur orientation sexuelle;

que l'égalité du mariage a aidé à combattre la discrimination et a assuré un statut égal aux couples de même sexe;

que le gouvernement provincial s'est engagé à appuyer le mariage entre conjoints de même sexe et qu'il continue de protéger les droits des LGBTQ en veillant à ce que les écoles soient des milieux sécuritaires pour les élèves LGBTQ, en renforçant les lois afin d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation et l'identité sexuelles et en soutenant financièrement des organismes tels que Rainbow Resource Centre, Nine Circles et Klinik;

que malgré le progrès important que le Manitoba a réalisé afin d'assurer l'égalité pour ses citoyens LGBTQ, la discrimination continue d'exister et qu'il reste du travail à accomplir pour que tous les Manitobains soient traités de façon égale,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à reconnaître l'importance du 16 septembre 2014 en tant que 10<sup>e</sup> anniversaire du mariage entre conjoints de même sexe au Manitoba afin de porter hommage à la bravoure de ceux et celles qui se sont battus pour les droits des LGBTQ ainsi que le rôle clé que cet événement a joué dans la création d'une société plus égale et ouverte pour tous et toutes.

---

## **AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ**

Le Comité permanent des ressources humaines se réunira le lundi 2 juin 2014, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

\* \* \*

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le lundi 2 juin 2014, à 18 heures, dans la salle 254 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner tout projet de loi dont il est saisi.

---